



VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 077-217702885-20260615-2026_32-AI



DECISION DU MAIRE

N° 2026.32

Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec Madame Hélène Garcia-Duthilleul (entreprise HD CREATIONS et HAPPY GARDEN DESIGN) et Madame Déborah Dupuis-Cholet (entreprise LES PETITS POIS SUCRÉS) pour le local commercial sis 33 rue René Pouteau à Melun.

Le Maire de la Ville de MELUN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2122-22 ;

VU les articles L. 145-1 et L. 145-5 du Code du Commerce ;

VU la délibération n° 2026.03.5.42 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la décision n° 2026.02 en date du 09 janvier 2026 portant sur la signature d'un bail dérogatoire pour l'occupation temporaire du local situé au 33 rue René Pouteau, entre la SCI CN 77 et la Ville de Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 1^{er} décembre 2025 ;

VU la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 20 février 2026 ;

VU le cahier des charges – dossier de candidature des sociétés HD CREATIONS, HAPPY GARDEN DESIGN et LES PETITS POIS SUCRÉS, ci-annexé. ;

CONSIDERANT que la Commune de Melun est propriétaire du fonds de commerce sis 33 rue René Pouteau à Melun ;

CONSIDERANT que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition des commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique événementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

CONSIDERANT que Madame Hélène Garcia-Duthilleul a présenté sa candidature pour l'entreprise HD CREATIONS et HAPPY GARDEN DESIGN sise 5 rue des Guayes, THORIGNY SUR MARNE, 77400 avec Madame Déborah Dupuis-Cholet pour l'entreprise LES PETITS POIS SUCRÉS sise 19 rue des Marnières, COMBS LA VILLE, 77380;

CONSIDERANT que le projet présenté par les entreprises HD CREATIONS, HAPPY GARDEN DESIGN et LES PETITS POIS SUCRÉS permet de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

CONSIDERANT que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

DECIDE :

DE VALIDER le bail commercial dérogatoire, ci-annexé, avec Madame Hélène Garcia-Duthilleul, exploitante de l'entreprise HD CREATIONS et HAPPY GARDEN DESIGN et Madame Déborah Dupuis-Cholet, exploitante de l'entreprise LES PETITS POIS SUCRÉS, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 29/06/2026 au 06/07/2026.

DE FIXER le loyer à 175 € toutes charges comprises (TTC).

DE FIXER le dépôt de garantie à 500 €.

Fait à Melun, le 15/06/2026

Le Maire

Kadir Mebarek

